

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre des actions collectives)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000087-075

DATE : 26 janvier 2022

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PHILIPPE CANTIN, j.c.s.**

---

**GILLES GAGNÉ**  
Demandeur

c.  
**MICROSOFT CORPORATION**  
**MICROSOFT CANADA INC.**  
Défenderesses

-et-  
**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**  
Mise en cause

---

**JUGEMENT**  
**(sur demande pour permission de modifier le plan de distribution)**

---

[1] CONSIDÉRANT que la juge en chef associée a temporairement confié au soussigné la gestion de l'instance en remplacement de l'honorable Bernard Tremblay, j.c.s.

[2] CONSIDÉRANT l'Entente de règlement nationale relative à l'action collective canadienne visant Microsoft (« l'Entente de règlement ») intervenue entre les parties le 11 juillet 2018, laquelle a été approuvée par les jugements rendus en l'instance les 21 décembre 2018 et 28 décembre 2018.

[3] CONSIDÉRANT que par jugement rendu le 18 septembre 2020, l'honorable Bernard Tremblay, j.c.s. a approuvé le plan de distribution convenu par les parties en application de l'Entente de règlement.

[4] CONSIDÉRANT la demande des défenderesses pour permission de modifier le plan de distribution.

[5] CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'utilisation d'une somme de 10 000 000 \$ provenant du fonds de règlement pour mettre en place un programme pilote de bons scolaires.

[6] CONSIDÉRANT que l'Entente de règlement prévoit que dans l'éventualité où les réclamations des membres n'épuisent pas la totalité du fonds de règlement, les fonds non utilisés seront mis à la disposition des écoles du Canada par le biais d'une distribution de bons scolaires.

[7] CONSIDÉRANT que la période afin que les consommateurs présentent leurs réclamations de règlement a pris fin le 23 septembre 2021;

[8] CONSIDÉRANT que l'administratrice des réclamations, Epiq Class Action Services Canada inc., anticipe que le fonds de règlement présentera un reliquat significatif de plus de 10 000 000 \$.

[9] CONSIDÉRANT que la demande de modification du plan de distribution a été autorisée dans les juridictions de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

[10] CONSIDÉRANT les pièces et déclarations sous serment au soutien de la demande.

[11] CONSIDÉRANT l'absence de contestation.

[12] CONSIDÉRANT le bien-fondé de la demande.

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[13] **ACCUEILLE** la demande;

[14] **AUTORISE** l'utilisation d'une somme de 10 000 000 \$ canadiens provenant du fonds de règlement pour la mise en place du programme pilote de bons scolaires;

[15] **APPROUVE** la modification du plan de distribution de l'Entente de règlement sous la forme du projet de plan de distribution (Annexe E rectifiée), laquelle est jointe au présent jugement.

[16] **LE TOUT**, sans frais.

  
\_\_\_\_\_  
**PHILIPPE CANTIN, j.c.s.**

**M<sup>e</sup> Jean-Philippe Royer**  
Bouchard + Avocats inc.  
— Casier 100  
Pour le demandeur

**M<sup>e</sup> Simon J. Seida**  
Blake, Cassels & Graydon  
3000-1, place Ville-Marie  
Montréal QC H3B 4N8  
Pour les défenderesses

**M<sup>e</sup> Alexandra Mitretodis**  
Fasken  
550, Burrard Street, suite 2900  
Vancouver BC V6C 0A3  
Pour les défenderesses

**M<sup>e</sup> Nathalie Guilbert**  
Fonds d'aide aux actions collectives  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30  
Montréal QC H2Y 1B6  
Pour la mise en cause

Date d'audition : 26 janvier 2022

Pièces jointes : Schedule E et Annexe E

## ANNEXE E

## PRINCIPES RÉGISSANT LA DISTRIBUTION DES BONS SCOLAIRES

1. Conformément aux paragraphes 9.1, 9.2 et 9.3 de l'Entente de règlement, les Avocats du groupe et les Avocats des défenderesses mettront en place des procédures afin de permettre aux Réclamants du secteur scolaire au Canada de réclamer des Bons scolaires de l'étape 1 et des Bons scolaires de l'étape 2 à l'égard des Produits Microsoft approuvés (la « *Distribution des bons scolaires* »).
2. La Distribution des bons scolaires visera à améliorer la maîtrise des appareils informatiques et des logiciels ainsi qu'à améliorer l'ensemble des résultats scolaires pour les étudiants et les enseignants.
3. Une tranche de cinquante pour cent (50 %) des Bons scolaires de l'étape 1 et des Bons scolaires de l'étape 2 distribués se présentera sous forme de bons pour logiciels (« *Bons pour logiciels* ») et la tranche restante de cinquante pour cent (50 %) se présentera sous forme de bons pour matériel (« *Bons pour matériel* »).
4. Les Bons pour matériel seront mis à la disposition des Réclamants du secteur scolaire de niveaux primaire et secondaire et pourront être échangés contre tout matériel indiqué sous les Produits Microsoft approuvés de l'Annexe B. Les écoles de niveaux primaire et secondaire qui sont moins bien desservies et/ou pour lesquelles il serait avantageux que les étudiants bénéficient d'un meilleur accès à une formation en informatique recevront en priorité des Bons pour matériel.
5. Les Bons pour logiciels seront mis à la disposition des Réclamants du secteur scolaire de niveaux primaire et secondaire ainsi que des Réclamants du secteur scolaire de niveau postsecondaire et pourront être échangés contre tout logiciel indiqué sous les Produits Microsoft approuvés de l'Annexe B. Les écoles de niveaux primaire et secondaire et les écoles de niveau postsecondaire pour lesquelles il serait avantageux de bénéficier d'un meilleur accès à des logiciels recevront en priorité des Bons pour logiciels.

6. Les Bons pour matériel pourront également être échangés contre des services de perfectionnement professionnel utilisés en lien avec les Bons pour matériel.
7. Les Bons de logiciels peuvent également être échangés contre des services de développement professionnel utilisés en relation avec les Bons de logiciels.
8. Un comité de surveillance sera établi d'un commun accord entre les Parties ou sur approbation des Tribunaux (le « *Comité de surveillance de la distribution des bons scolaires* »). Le Comité de surveillance :
  - (a) finalisera et supervisera le processus de réclamation relatif aux Réclamants du secteur scolaire;
  - (b) coordonnera, avec l'Administrateur des réclamations, la finalisation des modes de distribution des Bons scolaires de l'étape 1 et des Bons scolaires de l'étape 2;
  - (c) surveillera l'incidence du programme de distribution des Bons scolaires et fera rapport à cet égard.
9. Les membres du Comité de surveillance de la distribution des bons scolaires se réuniront une fois par année pour discuter de la mise en oeuvre et du fonctionnement du programme de distribution des Bons scolaires, y compris l'échange des Bons pour matériel et des Bons pour logiciels par les Réclamants du secteur scolaire.
10. Le Comité de surveillance de la distribution des bons scolaires remettra un rapport final sur l'incidence du programme de distribution des Bons scolaires.
11. Le Comité de surveillance de la distribution des bons scolaires peut être dissous avec le consentement des Parties ou sur approbation du Tribunal.
12. Microsoft paiera tous les frais raisonnables liés au Comité de surveillance.

---

## SCHEDULE E

### PRINCIPLES GOVERNING THE SCHOOL VOUCHER DISTRIBUTION

1. In accordance with Sections 9.1, 9.2 and 9.3 of the Settlement Agreement, Class Counsel and Defence Counsel shall put in place procedures for allowing School Claimants in Canada to claim Stage 1 School Vouchers and Stage 2 School Vouchers for Approved Microsoft Products (the "*School Voucher Distribution*").
2. The School Voucher Distribution will be aimed at improving facility with computing devices and software and improving overall educational outcomes for students and teachers.
3. Fifty percent (50%) of the Stage School 1 Vouchers and Stage 2 School Vouchers distributed shall be in the form of software vouchers ("*Software Vouchers*") and the remaining fifty percent (50%) of vouchers shall be in the form of hardware vouchers ("*Hardware Vouchers*").
4. The Hardware Vouchers will be made available to K-12 School Claimants and may be redeemed for any hardware listed under the Approved Microsoft Products in Schedule B. K-12 schools which are underserved and/or would benefit from increased student access to computer learning will be prioritized in receiving access to Hardware Vouchers.
5. The Software Vouchers will be made available to both K-12 School Claimants and post-secondary School Claimants and may be redeemed for any software listed under the Approved Microsoft Products in Schedule B. K-12 schools and post-secondary schools which would benefit from increased access to software will be prioritized in receiving access to Software Vouchers.
6. The Hardware Vouchers may also be redeemed for professional development services used in connection with the Hardware Vouchers.

7. The Software Vouchers may also be redeemed for professional development services used in connection with the Software Vouchers.
8. An oversight committee will be agreed to by the Parties or approved by the Courts (the "*School Voucher Distribution Oversight Committee*"). The Oversight Committee shall:
  - (a) finalize and oversee the claims process for the School Claimants;
  - (b) coordinate with the Claims Administrator to finalize the means of distribution of the Stage School 1 Vouchers and Stage 2 School Vouchers; and
  - (c) provide monitoring and reporting of the impact of the School Voucher Program.
9. The School Voucher Distribution Oversight Committee shall meet annually to discuss the implementation and operation of the School Voucher Distribution Program, including the redemption of the Hardware Vouchers and Software Vouchers by the School Claimants.
10. The School Voucher Distribution Oversight Committee shall provide a final report on the impact of the School Voucher Distribution Program.
11. The School Voucher Distribution Oversight Committee may be terminated by agreement of the Parties or approval of the Court.
12. Microsoft shall pay all reasonable costs affiliated with the Oversight Committee.